
De : Urbanisme [mailto:urbanisme@ville-mordelles.fr]

Envoyé : lundi 19 mars 2018 11:55

À : enquete.publique.aqueduc@smg35.fr

Cc :

Objet : EP canalisation de transport eau potable entre Bains-sur-Oust et Rennes

Monsieur,

Dans le cadre de l'ouverture d'enquête publique citée ci-dessous, je vous remercie de trouver en pièce jointe un courrier de M le Maire.

Celui-ci est adressé ce jour par recommandé avec Accusé de réception à votre attention à la commune de MAURE DE BRETAGNE ;

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement

POLE URBANISME
ET SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par : Pottier Sébastien
sebastien.pottier@ville-mordelles.fr

Tél. : 02.99.85.13.85

Réf. : TLB/SP/DG/18-048

Objet : Enquête publique – canalisation de transport d'eau potable

MONSIEUR LE COMMISSAIRE-ENQUETEUR

MAIRIE DE VAL D'ANAST

11 RUE DE LOHEAC

35 330 MAURE-DE-BRETAGNE

LRAR
Envoi n°
1A 133 487 4231 0

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Conformément à l'avis du bureau Syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, en date du 19 janvier 2016 et du projet d'amendement soumis au Comité Syndical du SMG en date du 10 mars 2016, la commune émet un avis défavorable à la réalisation du feeder « Aqueduc Vilaine Atlantique »(AVA).

La commune de Mordelles se range à l'analyse émise par la collectivité Eau du Bassin Rennais précisant que compte tenu des coûts d'investissement et d'exploitation de l'AVA, de l'impact sur les installations de production du Bassin Rennais, la réalisation de l'Aqueduc dans son intégralité, dès maintenant, n'est pas pertinente et nécessite des études complémentaires.

En effet la CEBR rappelle que, au vu de ses marges de production et des interconnexions existantes, la sécurisation du SYMEVAL, du SPIR et du SMPBC pouvait être assurée dans les 10 ans à venir sans import supplémentaires de l'IAV et donc sans nécessiter d'investissement lourd.

Il est toutefois à noter que seul l'achèvement du tronçon du réservoir de Six-sur-Aff et la station de pompage vers le SMP Ouest 35 doivent être réalisés afin de pouvoir répondre à leurs besoins de sécurisation en eau potable.

A ce titre, la commune de Mordelles pour suivre l'avis de la CEBR, émet également à son tour un avis défavorable à la réalisation totale de la conduite du SMG35, demande la réalisation de la sécurisation, seule, du SMP Ouest 35, et que la poursuite de l'AVA soit étudiée ultérieurement afin de prendre en compte l'ensemble des éléments encore en suspens que sont :

- l'évolution des besoins en eau de l'Ille et Vilaine,
- l'évolution des besoins de sécurisation de l'usine du Drézet pour l'IAV,
- l'évolution des connaissances sur le changement climatique et de son effet sur le potentiel des ressources en eau d'Ille et Vilaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes sincères salutations.

Le Maire,



Thierry LE BIHAN